
**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

3 août 2009
Français
Original : anglais

Troisième session

New York, 4-15 mai 2009

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 4 mai 2009, à 10 heures

Président : M. Chidyausiku (Zimbabwe)

Sommaire

Ouverture de la session

Déclaration du Secrétaire général

Déclaration du Président

Organisation des travaux

Débat général sur les questions liées à tous les aspects des travaux
du Comité préparatoire

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-33333 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 15.

Ouverture de la session

1. **Le Président** déclare ouverte la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Déclaration du Secrétaire général

2. **Le Secrétaire général** dit que le programme en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire baigne depuis longtemps dans une mentalité de guerre froide. En 2005, le désarmement dans le monde a connu une sorte de dépression. La Conférence d'examen de cette année-là s'était terminée sur une déception tandis que le Document final du Sommet mondial ne comportait aucune ligne sur les armes de destruction massive. Aujourd'hui, le monde semble émerger de cette léthargie. Toutefois, le changement observé au cours des dernières semaines coïncide avec une multitude de menaces qui, requérant elles-mêmes une action urgente, tendent à occulter l'urgence du désarmement et de la non-prolifération. La crise économique mondiale, le changement climatique et l'épidémie de la grippe A (H1N1) viennent nous rappeler que le monde actuel est interdépendant et qu'une réaction multilatérale exhaustive et énergique s'impose. Parallèlement, les armes nucléaires demeurent une menace apocalyptique. La communauté internationale ne peut se permettre de reléguer le désarmement et la non-prolifération au second plan. Les États ne doivent ni se bercer d'illusions ni manquer l'occasion de rendre leurs sociétés plus sûres et plus prospères.

3. En sa qualité de Secrétaire général, il n'a laissé passer aucune occasion de stimuler le progrès. Il a discuté de la non-prolifération et du désarmement avec le Président russe Medvedev et le Président des États-Unis Obama et s'est réjoui qu'ils aient le mois précédent conjointement affirmé leur détermination à remplir leurs obligations en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il est particulièrement encouragé par le fait que les deux pays sont rapidement convenus de rechercher de nouvelles possibilités pour procéder à des réductions vérifiables dans leurs arsenaux offensifs stratégiques en remplaçant le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la réduction et la limitation

des armements stratégiques offensifs par un nouvel instrument juridiquement contraignant. Le Secrétaire général espère que les autres puissances nucléaires s'inspireront de leur exemple et en feront de même.

4. **Le Secrétaire général** encourage la République islamique d'Iran à poursuivre sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin d'attester de la nature totalement pacifique de son programme nucléaire et à reprendre les négociations avec les Gouvernements des E3+3 (France, Allemagne et Royaume-Uni et États-Unis, Russie et Chine) et avec le Haut-Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, compte tenu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et conformément à l'ensemble de propositions de coopération avec le pays.

5. En ce qui concerne la République populaire démocratique de Corée, et malgré les graves problèmes actuels, le Secrétaire général reste convaincu que le processus des pourparlers à six est le meilleur moyen de parvenir à une dénucléarisation vérifiable de la péninsule coréenne d'une manière pacifique. Il engage par conséquent la République populaire démocratique de Corée à reprendre les pourparlers pour que les problèmes respectifs puissent être résolus par le dialogue et la coopération, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et des accords multilatéraux et bilatéraux pertinents.

6. Il engage en outre tous les États à mettre fin à la situation de stagnation qui a si longtemps marqué le mécanisme de désarmement international. Pour renforcer le régime du TNP, il faut absolument que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur sans aucun autre retard et que la Conférence sur le désarmement commence à négocier un traité sur les matières fissiles vérifiable. Le Secrétaire général se félicite de l'engagement des États-Unis à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et prie instamment tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Traité sans condition.

7. Il y a de plus en plus d'espoirs qu'on se sortira de l'impasse sur le désarmement. De nombreuses propositions ont été faites à cet égard. Des hommes d'État de longue expérience, des dirigeants de puissances nucléaires, des groupes régionaux, diverses commissions et divers représentants de la société civile ont élaboré des propositions pour éliminer le monstre nucléaire. Leurs voix, différentes, mais de plus en plus

nombreuses, demandent en chœur qu'une action soit menée en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Les inquiétudes que suscite le terrorisme, le nouvel enthousiasme qui anime certains de posséder des armes nucléaires et l'intérêt nouvellement porté sur l'énergie nucléaire comme solution de remplacement des combustibles fossiles sont autant de raisons pour agir au plus vite.

8. Le travail du Comité dans les deux semaines à venir sera capital. Les délégations doivent saisir l'occasion et montrer leur détermination. La session en cours doit servir à réaliser un accord sur les principales questions de procédure et sur les recommandations destinées à la Conférence d'examen, laquelle devra à son tour aboutir à un engagement clair de tous les États parties de s'acquitter de toutes les obligations qui leur incombent en vertu du TNP. Le Secrétaire général engage les délégations à travailler dans un esprit de compromis et à faire preuve de souplesse et à créer des passerelles pour contribuer à un nouveau multilatéralisme, au lieu d'adopter des positions absolues qui n'ont aucune chance de susciter un consensus.

9. Tout le monde sait, intuitivement, que les armes nucléaires ne rendront jamais le monde plus sûr et que la vraie sécurité consiste à résoudre les problèmes de la pauvreté, du changement climatique, des conflits armés et de l'instabilité. Tout le monde souhaite que les gouvernements investissent dans des plans de croissance et de développement et non dans les armes de destruction massive. Si le Comité peut ouvrir la voie à un monde exempt d'armes nucléaires, il enverra un message d'espoir désespérément attendu. Pour conclure, le Secrétaire général souhaite aux États parties plein succès dans leurs travaux, aussi bien à la session en cours qu'à la Conférence d'examen.

Déclaration du Président

10. **Le Président** dit que la session en cours arrive à un moment opportun dans l'histoire du TNP. Il existe une volonté politique de réussir très forte parmi les États parties. C'est une occasion que le Comité ne doit pas manquer. Il doit mettre l'accent sur l'essentiel du TNP de manière à préparer une conférence d'examen fructueuse qui aboutisse à un traité plus solide et plus efficace. Dans l'exercice de sa fonction, le Président fera son possible pour que la conférence aboutisse. Pour qu'il en soit ainsi, il aura toutefois besoin de la coopération, des conseils et de l'assistance des États

parties. À cet égard, il rappelle aux délégations que le Comité doit fournir un ordre du jour pour la Conférence d'examen de 2010 afin d'éviter une répétition de la Conférence d'examen de 2005.

Organisation des travaux

11. **Le Président** rappelle que l'ordre du jour de toutes les sessions du Comité préparatoire a été adopté à la première session en 2007 et a été publié sous la cote NPT/CONF.2010/PC.I/15. Cet ordre du jour est également reproduit dans le rapport du Comité sur sa deuxième session (NPT/CONF.2010/PC.II/13, par. 7).

12. Il appelle l'attention sur le calendrier indicatif (NPT/CONF.2010/PC.III/INF.3) qui doit être lu parallèlement au programme de travail (NPT/CONF.2010/PC.III/INF.2). Il considère que le Comité souhaite prendre acte du calendrier indicatif.

13. *Il en est ainsi décidé.*

14. **Le Président** rappelle également que, conformément au Règlement intérieur de la Conférence d'examen de 2005, qui s'applique *mutatis mutandis* aux travaux du Comité, les représentants de l'Organisation des Nations Unies et de l'AIEA peuvent assister aux réunions du Comité et y faire des présentations, écrites et orales. Il rappelle en outre qu'à sa première session, le Comité a adopté la décision suivante, compte tenu des décisions précédentes et des dispositions pertinentes du Règlement intérieur de la Conférence de 2005 :

« Les représentants d'États qui ne sont pas parties au TNP seraient autorisés, sur leur demande, à participer en tant qu'observateurs à toutes les séances du Comité qui ne seraient pas des séances privées, à occuper, dans la salle du Comité, les sièges correspondant à la plaque portant le nom de leur pays et à recevoir les documents du Comité. Ils seraient en outre autorisés à soumettre des documents aux autres participants.

Les représentants des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales internationales et régionales seraient autorisés, sur leur demande, à participer en tant qu'observateurs à toutes les séances du Comité qui ne seraient pas des séances privées, à occuper, dans la salle du Comité, les sièges correspondant à la plaque portant le nom

de leur organisation et à recevoir les documents du Comité. Ils auraient en outre le droit de soumettre par écrit leurs points de vue et leurs observations sur les questions relevant de leur domaine de compétence et de les diffuser en tant que documents du Comité. Par ailleurs, le Comité a décidé que compte tenu de l'arrangement convenu à sa troisième session, en vue de la Conférence d'examen de 2005 qui s'appliquerait *mutatis mutandis*, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales internationales et régionales seraient invitées au cas par cas, et sur décision du Comité, à faire des exposés devant ce dernier.

Les représentants des organisations non gouvernementales seraient autorisés, sur leur demande, à assister à toutes les séances du Comité qui ne seraient pas des séances privées, à occuper un siège dans le secteur désigné, à recevoir les documents du Comité et à mettre, à leurs frais, des documents à la disposition des autres participants. Le Comité réserverait également à chacune de ses sessions une séance pour leur permettre d'intervenir. »

15. Le Président précise à ce propos que des demandes de participation aux séances du Comité ont été reçues de la Palestine; de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; et de 77 organisations non gouvernementales (énumérées dans le document NPT/CONF.2010/PC.III/INF.4). Il considère que le Comité souhaite prendre acte de ces demandes.

16. *Il en est ainsi décidé.*

17. **Le Président** appelle l'attention sur le rapport financier contenu dans le document NPT/CONF.2010/PC.III/1 qui a été présenté conformément à une décision que le Comité a prise à sa deuxième session. À la même session, le Comité a également décidé que les contributions fixées et les montants non acquittés devaient être versés en temps voulu. Comme indiqué dans le rapport, les montants non acquittés demeurent considérables, certains d'entre eux remontant à 1995. Le Président est heureux de signaler que le financement de la session en cours est assuré. Compte

tenu de la célérité avec laquelle de nombreux États membres ont versé leurs arriérés les derniers mois, les fonds requis pour la Conférence d'examen seront certainement déposés au Secrétariat bien à l'avance et les dispositions nécessaires pourront donc être prises. Les montants versés après la rédaction et la publication du rapport financier apparaîtront dans un additif que le Secrétariat établira vers la fin de la session en cours.

18. Le Président appelle l'attention également sur le document NPT/CONF.2010/PC.III/INF.1, notamment sur les paragraphes 8 et 9 concernant la documentation. Le Comité doit se conformer aux principes directeurs prévus par l'Assemblée générale en ce qui concerne la soumission des documents pour que la traduction et la distribution soient assurées en temps voulu. Pour accélérer la rédaction et la publication des documents de séance, il est vivement recommandé que ces documents ne dépassent pas les cinq pages. Ainsi, les délégations sont encouragées à ne présenter que des informations nouvelles dans leurs rapports. Les documents de travail et les propositions déjà soumis au cours du cycle d'examen ne doivent pas être présentés à nouveau. À la première session du Comité, en 2007, il y a eu presque trois fois plus de documents qu'à la première session du cycle d'examen précédent. À la deuxième session, en 2008, le nombre de documents s'est réduit de moitié. La production des documents officiels en six langues compte parmi les postes de dépense les plus élevées et représente un facteur essentiel de la hausse des coûts.

19. Enfin, les représentants de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de la Ligue des États arabes ont souhaité faire une déclaration au cours du débat général du Comité. Le Président considère que, conformément à la décision qu'il a prise à sa première session, le Comité souhaite les inviter à intervenir à la fin du débat général.

20. *Il en est ainsi décidé.*

Débat général sur les questions liées à tous les aspects des travaux du Comité préparatoire

21. **M. Moreno Fernández** (Cuba), parlant au nom du Groupe des États non alignés parties au TNP, dit que la possibilité de faire des progrès sur le plan du désarmement est à portée de main. Se félicitant de l'engagement pris récemment par les États-Unis et la Fédération de Russie en faveur de l'application de

l'article VI du TNP, il déclare que les États dotés d'armes nucléaires doivent prendre des mesures concrètes pour éliminer les armes nucléaires d'une manière irréversible, vérifiable et transparente. Aucun effort ne doit être ménagé pour créer un climat propice au renforcement du régime du TNP et à la réalisation de la sécurité dont l'humanité a besoin. Les questions de procédure doivent être réglées durant la session en cours et les États ne doivent pas se cristalliser sur leurs différends, mais plutôt sur les moyens d'atteindre les objectifs communs.

22. Malgré quelques indices encourageants, le désarmement nucléaire est encore loin d'être réalisé. Les États parties non alignés maintiennent leur position de longue date sur le désarmement et la non-prolifération et restent déterminés à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des résultats des conférences d'examen de 1995 et de 2000. Le seul moyen de garantir qu'aucune partie n'utilisera ou ne menacera d'utiliser les armes nucléaires est de les éliminer. Il faut appliquer intégralement les 13 mesures concrètes convenues en 2000. La Conférence d'examen devrait appeler à établir un calendrier précis pour la mise en œuvre de l'article VI et la création d'un mécanisme permettant de vérifier que les États respectent leurs engagements concernant les armes nucléaires. Dans cette perspective, il faudrait créer un organe subsidiaire chargé du désarmement nucléaire dans le cadre de la Grande Commission I.

23. En attendant que les armes nucléaires soient éliminées, les États non dotés d'armes nucléaires devraient obtenir des garanties de sécurité universelles, inconditionnelles et juridiquement contraignantes pour se prémunir contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires. La Conférence d'examen devrait créer un organe subsidiaire qui s'occupe de ces garanties.

24. Pour que l'objectif du TNP soit atteint, il faut que les trois piliers du Traité soient appliqués de façon équilibrée et non discriminatoire. Le Traité vise à assurer un équilibre entre les obligations et les responsabilités réciproques des États dotés d'armes nucléaires et des États non dotés d'armes nucléaires. La prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'implique pas la possession illimitée d'armes nucléaires par les États qui en sont dotés.

25. Saluant les efforts visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions, M. Fernández ajoute que les États doivent coopérer et se consulter afin de parvenir à des accords dans ce domaine. La création de telles zones et le statut de la Mongolie en tant que pays exempt d'armes nucléaires constituent un grand progrès vers le désarmement et la non-prolifération.

26. Notant que les États dotés d'armes nucléaires et les États qui ne sont pas encore parties au TNP continuent d'élargir et de moderniser leurs arsenaux nucléaires aux dépens de la paix et de la sécurité internationales, en particulier au Moyen-Orient, il appelle à la création rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. Il appelle aussi à la création, dans le cadre de la Grande Commission II, d'un organe subsidiaire chargé d'examiner l'application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen de 1995 et celle des résultats de la Conférence d'examen de 2000, qui réaffirme qu'il importe qu'Israël adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et place toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'AIEA.

27. M. Fernández réaffirme le droit inaliénable des États parties à développer la recherche, la production et l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, et considère que le transfert libre et non discriminatoire de la technologie nucléaire doit être assuré. Selon les résultats de la Conférence d'examen de 2000, les choix et les décisions des pays en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doivent être respectés. L'article VI du Traité est très clair à ce sujet et ne laisse de place ni à l'interprétation des dispositions du Traité, ni à l'établissement de conditions. Le préjudice causé par les restrictions excessives imposées aux pays en développement parties au Traité, devrait être réparé.

28. Les États dotés d'armes nucléaires doivent s'abstenir de partager le savoir-faire nucléaire à des fins militaires. Qui plus est, le transfert de matériel, d'informations, de matières, d'installations, de ressources et de dispositifs nucléaires ainsi que la fourniture d'une assistance nucléaire, scientifique et technique à des États non parties au Traité devraient être interdits. L'accord de coopération nucléaire récemment conclu avec un État non partie au Traité pose problème dans la mesure où il va permettre que des matières nucléaires soient transférées dans des

installations non soumises aux garanties, ce qui va à l'encontre du paragraphe 2 de l'article III du Traité ainsi que des principes et objectifs adoptés en 1995 en matière de désarmement et de non-prolifération.

29. L'article X du Traité est très clair en ce qui concerne le droit des États parties de dénoncer le Traité. La position des États parties non alignés n'a pas changé : les propositions faites à ce sujet vont au-delà des dispositions du Traité et le droit des États parties de se retirer d'un traité ou d'une convention doit être régi par le droit conventionnel international.

30. L'échec de la Conférence d'examen de 2005 a été extrêmement décevant. Pour éviter de répéter les fautes commises par le passé, le Comité doit tenter de s'entendre à l'avance sur les questions de procédure restées en suspens.

31. En tant que pierre angulaire du régime de non-prolifération et du désarmement nucléaire, le TNP protège le monde contre la guerre nucléaire. Les États doivent s'employer sans relâche à le rendre universel, accorder la même importance à ses trois piliers et travailler de concert pour faire en sorte que les trois États dotés d'armes nucléaires qui ne sont pas parties au TNP le deviennent, en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, sans conditions préalables. Toutes les délégations sont invitées à travailler en faveur du renforcement du régime du TNP afin d'éliminer les armes nucléaires. Pour profiter pleinement de la possibilité actuelle, il importe que tous les États jouent leur rôle. Les États parties non alignés coopéreront de manière constructive et énergique pour faire en sorte que la présente session aboutisse à des résultats concrets.

32. **M. Pojar** (République tchèque), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie) et de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que le Traité de non-prolifération constitue un cadre unique pour le maintien et le renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Compte tenu des défis actuels dans le domaine de la sécurité internationale, le TNP est aujourd'hui plus important que jamais. Il est du devoir de la communauté internationale de préserver et de renforcer son autorité et son intégrité et de continuer d'œuvrer en faveur de son universalité. À cet effet,

l'Union européenne continuera à promouvoir tous les objectifs contenus dans le Traité.

33. Il se félicite que les États-Unis et la Fédération de Russie aient relancé leur participation active et que la communauté internationale ait renouvelé son engagement en faveur de l'entrée en vigueur du TICE et de l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. L'orateur note également avec intérêt la reprise du débat international sur les moyens de progresser vers la réalisation des objectifs du Traité. L'année 2009 présente des enjeux majeurs en matière de non-prolifération et sera décisive pour la recherche de solutions négociées, s'agissant en particulier du dossier nucléaire iranien.

34. Le cycle d'examen actuel est l'occasion de susciter chez les États Membres le sentiment d'œuvrer pour une cause commune et d'instaurer un environnement international plus sûr. L'Union européenne continuera de s'employer et assurer le succès de ce processus. Exprimant son soutien à la résolution et aux décisions adoptées en 1995, au document final adopté en 2000 et à l'universalité du TNP, l'intervenant appelle les États qui ne sont pas parties au TNP à y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

35. Au cours de la session actuelle, l'Union européenne œuvrera avec tous les États parties pour s'accorder sur l'ordre du jour et le règlement intérieur provisoires de la Conférence d'examen ainsi que sur la nomination de son président; recenser les domaines de convergence pour chaque pilier et parvenir à un consensus sur les recommandations à formuler à l'intention de la Conférence d'examen.

36. Pour que la Conférence d'examen soit couronnée de succès, il faudra attacher une importance égale aux trois piliers et adopter des mesures concrètes, efficaces, pragmatiques et consensuelles. À cette fin, l'Union européenne a élaboré des propositions concernant chaque pilier dans l'espoir qu'elles seront intégrées dans le plan d'action qui sera adopté par la Conférence.

37. Le renforcement du régime de non-prolifération est une priorité essentielle. L'Union européenne continuera de promouvoir l'universalisation et l'application de règles et d'instruments qui empêchent la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Les États parties au TNP doivent respecter strictement leurs obligations à cet égard et

réagir rapidement et concrètement en cas de non-respect des obligations par les autres États parties. Les risques de prolifération que présentent les programmes nucléaires de la République islamique d'Iran et de la République populaire démocratique de Corée demeurent un sujet de vive préoccupation. Il est essentiel de trouver une solution négociée à la question nucléaire iranienne car l'acquisition par la République islamique d'Iran d'une capacité nucléaire militaire constituerait une menace inacceptable contre la sécurité régionale et internationale. Il est également important de généraliser et de renforcer le système de garanties de l'AIEA. Pour qu'elle soit efficace, l'action internationale menée contre la prolifération doit s'appuyer sur la coopération opérationnelle. À cette fin, l'Union européenne a adopté en 2008 de nouvelles mesures de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

38. L'Union européenne est déterminée à promouvoir le désarmement nucléaire. Elle se félicite de la réduction du nombre d'armes nucléaires et de leurs vecteurs depuis la fin de la guerre froide, de l'engagement des États-Unis et de la Fédération de Russie à remplacer le Traité START I par un nouveau traité juridiquement contraignant avant son expiration en décembre 2009, et des mesures de désarmement nucléaire adoptées par ses deux États membres dotés d'armes nucléaires. La communauté internationale devrait appuyer les initiatives de désarmement proposées à l'Assemblée générale par l'Union européenne en 2008. Dans l'immédiat, il importe tout particulièrement d'obtenir l'entrée en vigueur du TICE et de lancer les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

39. L'Union européenne appuie le droit inaliénable de tous les États parties de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Elle soutient également les activités de l'AIEA en matière de coopération et d'assistance techniques et est le principal donateur à son fonds de coopération technique.

40. Le développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques doit se dérouler dans les meilleures conditions possibles en termes de sûreté, de sécurité et de non-prolifération. L'Union européenne est résolue à renforcer la coopération internationale à cette fin. Elle épaula l'AIEA pour ce qui est d'aider les États à mettre en place les infrastructures nécessaires et a élaboré un instrument aux fins de la coopération en matière de

sûreté nucléaire dans le but d'aider les pays à tirer parti de l'expérience importante qu'elle a accumulée dans ce domaine.

41. La mise en place de mécanismes multilatéraux offre une solution de rechange crédible à l'acquisition par les pays, à titre individuel, de technologies sensibles liées au cycle du combustible. L'Union européenne est prête à verser jusqu'à 25 millions d'euros pour la création d'une banque de combustible nucléaire placée sous le contrôle de l'AIEA et attend avec intérêt de pouvoir examiner d'autres propositions analogues.

42. L'Union européenne appuie pleinement les activités que l'AIEA mène en tant qu'organisation irremplaçable chargée de promouvoir la coopération nucléaire pacifique, d'assurer la sécurité en matière nucléaire, de prévenir la prolifération des armes nucléaires et de lutter contre le terrorisme nucléaire.

43. Enfin, l'Union européenne reste attachée à l'application intégrale des résolutions sur le Moyen-Orient adoptées par le Conseil de sécurité, la Conférence de 1995 chargée d'examiner le TNP et la question de sa prorogation et la Conférence générale de l'AIEA, et appelle les États de la région à créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs, qui soit effectivement vérifiable.

44. **M. Ahlström** (Suède), prenant la parole au nom de la Coalition pour un nouvel agenda, dit que la Coalition continue d'appuyer sans réserve les objectifs et les trois piliers du TNP. L'efficacité à long terme du Traité dépendra de la mise en œuvre de tous ses éléments. À la session en cours, le Comité doit arrêter définitivement le dispositif procédural de la Conférence d'examen de 2010 et convenir de contributions et de recommandations de fond à présenter à la Conférence. Au minimum, le Comité doit s'entendre sur la manière d'aborder la Conférence d'examen. Il faut éviter de répéter les erreurs qui ont entraîné l'échec de la Conférence d'examen de 2005.

45. L'orateur se félicite des progrès accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire mais note avec préoccupation que la plupart des réductions d'armements effectuées à ce jour ne sont ni irréversibles, ni transparentes ni vérifiables; que le rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité n'a pas été réduit; que le TICE n'est toujours pas entré en vigueur; que les négociations relatives à un traité

interdisant la production de matières fissiles n'ont toujours pas commencé. En outre, aucun réel progrès n'a été enregistré concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. La Conférence d'examen devrait adopter des mesures concrètes en vue d'appliquer la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

46. Cela étant dit, il accueille favorablement le soutien accru dont bénéficie la résolution sur le désarmement nucléaire présentée par la Coalition à l'Assemblée générale à sa session en cours; la récente déclaration conjointe des présidents des États-Unis et de la Fédération de Russie; l'engagement pris par le nouveau Gouvernement des États-Unis de ratifier le TICE et le consensus qui se décline progressivement en faveur du lancement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Il espère que ces questions et d'autres feront l'objet de mesures concrètes et transparentes avant le début de la Conférence d'examen, ce qui donnera l'occasion aux États non seulement de se pencher sur le fonctionnement de tous les éléments du Traité mais également de renouveler leur détermination à réaliser ses objectifs.

47. La Coalition a présenté un document de travail sur le désarmement nucléaire aux deux sessions précédentes du Comité préparatoire. Le premier énumérait sept domaines qui appelaient une action urgente. Le deuxième était consacré essentiellement aux questions de transparence, de renforcement de la confiance et de disponibilité opérationnelle. À la session en cours, la Coalition présentera un nouveau document de travail contenant des observations et recommandations supplémentaires. Ces documents sont tous trois d'actualité et pourraient aider à parvenir à un consensus sur les recommandations à présenter à la Conférence d'examen.

48. **M. Antonov** (Fédération de Russie) se félicite des efforts déployés récemment pour faire avancer le désarmement nucléaire, en particulier de la déclaration faite par le Président Medvedev en mars à la Conférence du désarmement et de la déclaration conjointe publiée par les présidents Obama et Medvedev en avril. Il souligne que les parties au Traité START I s'engagent à ne pas installer des armes hors de leur territoire national. Le Président Medvedev a clairement défini les conditions nécessaires au désarmement nucléaire : il faut prévenir la militarisation de l'espace; les réductions d'armes

nucléaires ne doivent pas être compensées par le développement de vecteurs stratégiques équipés d'armes conventionnelles; et il faut empêcher la création de capacités nucléaires récupérables. Il est inacceptable que les États dotés d'armes nucléaires, qui sont parties au TNP, désarment pendant que ceux qui ne sont pas liés par le Traité augmentent leurs capacités de production d'armes nucléaires.

49. Sa délégation est favorable à l'ouverture, dans les meilleurs délais, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Le moratoire sur les essais nucléaires, bien qu'important, ne peut pas remplacer le TICE. Les États visés à l'annexe 2, qui ne l'ont pas encore fait, devraient signer et ratifier le TICE dès que possible. L'orateur se félicite que les États-Unis aient pris des engagements en ce sens.

50. Des progrès importants ont été faits en vue d'empêcher les acteurs non étatiques d'entrer en possession d'armes et de matières nucléaires. La délégation russe accueille avec satisfaction la création récente d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et est disposée à se pencher sur l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient avec toutes les parties concernées afin de formuler des recommandations à la Conférence d'examen pour adoption.

51. Une façon de renforcer le régime de non-prolifération consiste à accroître l'efficacité des activités de vérification de l'AIEA. Le protocole additionnel offre des possibilités dans ce domaine et, associé à l'Accord de garanties généralisées, devrait devenir la norme acceptée par tous pour vérifier que les États respectent les obligations en matière de non-prolifération que leur impose le TNP et un point de référence incontournable dans le domaine de l'exportation de matières nucléaires.

52. Enfin, l'importance des approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire ne cesse de grandir. Le Président russe a proposé de mettre en place une infrastructure mondiale pour l'énergie nucléaire, tandis que la Fédération de Russie et le Kazakhstan ont créé le Centre international d'enrichissement d'uranium à Angarsk.

53. **M. Cheng Jingye** (Chine) dit que la communauté internationale doit saisir l'occasion qu'offre la Conférence d'examen pour promouvoir, de manière globale et équilibrée, les trois principaux objectifs du

Traité. En tant qu'État doté d'armes nucléaires, la Chine a œuvré inlassablement en faveur de l'interdiction et de la destruction de ce type d'armes. Elle est le seul État de cette catégorie à s'être engagé à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires, à tout moment et en toutes circonstances, et à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace de l'emploi d'armes nucléaires contre des États ou des zones dépourvus d'armes nucléaires. La Chine a fait preuve de modération dans la mise au point d'armes nucléaires; elle n'a jamais déployé d'armes nucléaires dans un pays, elle n'a jamais participé à une quelconque course aux armements nucléaires. Elle a été l'un des premiers États à signer le TICE et a respecté strictement le moratoire imposé sur les essais nucléaires. Elle souhaite elle aussi que les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles commencent rapidement.

54. Le désarmement nucléaire devrait être un processus équitable et raisonnable de réduction progressive. Les mesures prises en ce sens devraient favoriser la stabilité stratégique internationale et une sécurité non diminuée pour tous. Les États dotés d'armes nucléaires devraient s'engager à appuyer l'interdiction et la destruction de ces armes et conclure un instrument juridique international à cette fin. En attendant, ils devraient réduire le rôle des armes nucléaires dans leur politique de sécurité nationale et adopter une attitude de légitime défense en matière de recours aux armes nucléaires. Les États-Unis et la Fédération de Russie ont une responsabilité particulière et devraient continuer de réduire massivement leur arsenal nucléaire. L'intervenant se félicite que ces deux États aient convenu d'engager des négociations sur un nouveau traité bilatéral de désarmement et espère qu'ils réduiront encore leur arsenal nucléaire de manière vérifiable et irréversible.

55. Notant que le désarmement nucléaire est étroitement lié à la stabilité stratégique internationale, l'orateur dit que la Conférence du désarmement devrait déboucher sur un instrument juridique international interdisant le déploiement d'armes dans l'espace. S'agissant des systèmes de missiles antibalistiques, les pays concernés devraient tenir compte des intérêts des autres pays en matière de sécurité et s'abstenir d'entreprendre des mesures susceptibles de nuire au désarmement nucléaire international. Il salue la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en

Asie centrale et se déclare favorable à la création d'une telle zone au Moyen-Orient dans les meilleurs délais.

56. La communauté internationale devrait adopter une approche globale et intégrée face à la prolifération nucléaire. Il faut s'efforcer de créer un climat de coopération et de confiance à l'échelle internationale. Il faut traiter les questions nucléaires régionales par le dialogue et la négociation, renforcer davantage l'universalité et l'intégrité du régime international de non-prolifération et arrêter de faire preuve de sélectivité. Le Gouvernement chinois est favorable au renforcement du système de garanties de l'AIEA et à la promotion de l'universalité des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels. Les pourparlers à six demeurent un mécanisme important pour le règlement de la question nucléaire de la péninsule coréenne. Les parties concernées devraient faire preuve de modération et œuvrer de concert à maintenir en place le processus et à préserver la paix et la stabilité sur la péninsule. La Chine souhaite également que l'on trouve une solution appropriée à la question nucléaire iranienne, par la voie de négociations diplomatiques. Les parties concernées devraient profiter de l'occasion qui se présente actuellement et redoubler d'efforts sur le plan diplomatique afin de relancer les négociations entre la République islamique d'Iran et les E3+3.

57. Les rapports entre les usages pacifiques de l'énergie nucléaire et la non-prolifération devraient être gérés de façon équilibrée de sorte que ces deux domaines se renforcent mutuellement sans entrer en conflit. Le Gouvernement chinois appuie les initiatives récentes visant à créer un mécanisme multilatéral d'approvisionnement en combustible nucléaire. La communauté internationale devrait œuvrer de concert afin de trouver une solution pratique acceptable pour tous. La Chine soutient également les efforts déployés par l'AIEA pour promouvoir l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire.

58. **M^{me} Swords** (Canada) dit qu'il faut avant tout mettre au point un ordre du jour réaliste et équilibré pour la Conférence d'examen, en s'inspirant éventuellement de l'ordre du jour de la Conférence d'examen de 2000.

59. On n'a toujours pas trouvé de réponse appropriée aux actions de la République populaire démocratique de Corée. La délégation canadienne se félicite de l'avancée des pourparlers à six, mais est découragée

par le tir de missile effectué récemment par ce pays. La République populaire démocratique de Corée doit se plier aux résolutions du Conseil de sécurité, respecter les promesses faites dans le cadre des pourparlers à six et renouveler son engagement vis-à-vis du TNP. La République islamique d'Iran, pour sa part, doit respecter les résolutions du Conseil de sécurité et prendre l'initiative de collaborer avec l'AIEA. En ce qui concerne les allégations selon lesquelles la République arabe syrienne aurait secrètement construit un réacteur nucléaire, l'intervenante souligne que le droit de faire un usage pacifique de l'énergie nucléaire est assorti d'obligations.

60. L'oratrice se félicite des réductions d'armes nucléaires intervenues au cours des dernières années. Le nouvel élan que connaissent les pourparlers en matière de désarmement entre la Fédération de Russie et les États-Unis est particulièrement encourageant. Elle espère que ces pays réussiront à atteindre l'objectif énoncé dans leur récente déclaration conjointe. Cela étant dit, il incombe à tous les États de participer aux négociations relatives au désarmement. L'oratrice note également avec regret que les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles n'ont toujours pas commencé, que le TICE n'est toujours pas entré en vigueur et que les engagements pris en 1995 en matière de désarmement n'ont pas été pleinement respectés. Elle enjoint tous les États de prendre des mesures pour faire avancer ces trois initiatives.

61. Le Canada estime que l'énergie nucléaire est essentielle pour l'accroissement de la prospérité, la promotion du développement durable, la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la réduction des écarts entre pays développés et en développement et a par conséquent appuyé la coopération nucléaire à des fins pacifiques avec l'Inde.

62. La communauté internationale entre dans une nouvelle ère prometteuse et devrait réfléchir sérieusement aux moyens d'améliorer l'efficacité de la diplomatie et de la coopération multilatérale. Certains des nouveaux défis auxquels le régime du TNP doit faire face peuvent être surmontés en renforçant le processus d'examen au moyen d'un appui politique et administratif permanent. La délégation canadienne trouve inquiétant le fait que le TNP ne bénéficie pas de l'appui institutionnel permanent dont jouissent des conventions multilatérales plus modestes et a donc soumis un document de travail qui contient des

recommandations visant à renforcer la structure et le calendrier des réunions y afférents.

63. **M. Abdelaziz** (Égypte) déclare que l'existence de milliers d'armes nucléaires relevant ou non du TNP remet en question la viabilité du Traité en tant que pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération. Les recommandations du Comité à l'intention de la Conférence d'examen doivent insister sur l'importance qu'il y a à appliquer le Traité de manière équilibrée et à prendre des mesures concrètes pour satisfaire aux obligations qu'il contient et à celles fixées lors des conférences d'examen précédentes. Pour cela, il faut parvenir rapidement à l'universalisation du TNP, en particulier dans le Moyen-Orient, où les États sont confrontés à une menace nucléaire grandissante.

64. L'universalité du TNP et le respect des obligations qui en découlent par les États dotés d'armes nucléaires sont des éléments indispensables à la réalisation de l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires. Les déclarations récentes de certains États dotés d'armes nucléaires dans lesquelles ils ont renouvelé leur engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, bien que bienvenues, ne suffisent pas pour protéger le Traité. La possession continue par certains États d'arsenaux nucléaires à vocation dissuasive, le développement de nouvelles générations d'armes nucléaires, la fourniture d'aide à des États qui ne sont pas parties au Traité et le maintien d'armes nucléaires sur le territoire d'États n'en possédant pas eux-mêmes portent atteinte aux objectifs du Traité et à l'égalité présumée entre États non dotés d'armes nucléaires.

65. Le Comité doit prendre acte du fait que l'objectif du désarmement nucléaire n'a pas été atteint. Les déclarations récentes sur le désarmement nucléaire doivent s'accompagner de mesures assorties de délais fondées sur les 13 mesures pratiques adoptées en 2000. Il faut espérer que les efforts visant à relancer la Conférence du désarmement permettront de s'accorder sur un programme de travail équilibré et complet prévoyant la tenue de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Pendant le cycle d'examen en cours, les États parties devraient également conclure des arrangements mondiaux, non discriminatoires et juridiquement contraignants qui protègent les États parties non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

66. Malgré les efforts déployés par les États du Moyen-Orient pour adhérer au TNP et créer une zone exempte d'armes nucléaires, le refus d'Israël de prendre le moindre engagement et sa participation à des activités nucléaires non pacifiques en dehors du cadre du TNP font peser sur la région la menace d'une course aux armements nucléaires. La résolution de 1995 sur le Moyen-Orient a joué un rôle central dans l'acceptation par les États arabes de la prorogation du Traité pour une durée indéfinie. En l'absence de mesures concrètes en vue de l'application de la résolution, les populations arabes s'interrogent sur l'utilité de proroger un traité qui n'a ni garanti leur sécurité ni amené Israël à accéder au Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires ou à soumettre ses installations aux garanties de l'AIEA. Le fait que certains États dotés d'armes nucléaires aient apporté leur soutien à des États qui ne sont pas parties au Traité ne fait qu'aggraver les craintes qu'un traitement préférentiel similaire pourrait être accordé à Israël à l'avenir. Il incombe aux coauteurs de la résolution de faire en sorte qu'elle soit intégralement mise en œuvre.

67. L'attachement des pays arabes à la paix et à la sécurité régionales est au cœur de l'Initiative de paix arabe. Le rejet par Israël de cette proposition et de la solution prévoyant deux États et son refus d'accéder au TNP ou de soumettre ses installations nucléaires au système de garanties généralisées sont les principaux obstacles à la paix et à la sécurité dans la région. Tandis qu'Israël montre du doigt, de façon injustifiée, des menaces arabes, les États arabes ont des préoccupations légitimes en matière de sécurité vis-à-vis du programme nucléaire israélien. Les questions de non-prolifération régionale ne pourront être réglées que si la résolution sur le Moyen-Orient est appliquée et si tous les États de la région sont sur un pied d'égalité en termes de droits et de responsabilités.

68. L'Égypte reconnaît aux États parties non dotés d'armes nucléaires le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les États parties dotés d'armes nucléaires doivent faciliter l'accès de ceux qui ne le sont pas à la technologie et aux matières nucléaires. L'intervenant prend note avec préoccupation du fait que certains essaient de limiter la capacité des États non dotés d'armes nucléaires d'exercer ce droit en créant des catégories artificielles de technologies nucléaires sensibles ou non et d'États responsables et irresponsables, et que le Groupe des fournisseurs nucléaires souhaite imposer des restrictions

supplémentaires à certains pays mais pas à d'autres, afin d'influencer le calcul des besoins en énergie nucléaire des États et de limiter leur choix en matière d'approvisionnement en combustible.

69. Le TNP doit indiscutablement faire l'objet d'un examen d'ensemble. Le Gouvernement égyptien attache une grande importance à l'adoption, par consensus, d'un document final issu de cet examen qui réaffirmerait l'engagement de tous les États parties et présenterait un plan d'action assorti d'un calendrier pour l'application du Traité et de tous les éléments de l'accord de 1995 prévoyant sa prorogation.

70. **M. Sullivan** (Australie), après s'être félicité de l'engagement renouvelé en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, des mesures de désarmement récemment annoncées par le Président Obama et de la récente déclaration conjointe des présidents Obama et Medvedev, dit que les États non dotés d'armes nucléaires doivent maintenant s'engager à ne pas en acquérir et à placer leurs installations nucléaires sous des garanties internationales. Il ajoute que le Comité devrait adopter un ordre du jour et faire l'inventaire des principales questions à examiner en 2010.

71. L'Australie milite depuis longtemps en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. En 2008, le Premier Ministre a annoncé la création de la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, qui a pour objectif de dynamiser les efforts internationaux dans ce domaine. L'orateur note, en s'en félicitant, que les États-Unis et la Fédération de Russie ont décidé de conclure un instrument juridiquement contraignant et vérifiable destiné à succéder au Traité START I et que la France et le Royaume-Uni ont réduit leurs armements nucléaires. Il encourage la Chine à réduire ses arsenaux en agissant avec la même transparence et appelle instamment tous les États dotés d'armes nucléaires à s'engager à procéder à des réductions plus importantes, plus rapides et irréversibles pour toutes les catégories d'armes nucléaires. Pour ce faire, tous les États devraient accorder la priorité à l'entrée en vigueur du TICE. En tant que coprésident de la Conférence du désarmement pour 2009, l'Australie travaille énergiquement pour faire en sorte que, dans le courant de l'année, les membres de la Conférence acceptent d'entreprendre des négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles dans le cadre d'un accord sur un programme de travail équilibré.

72. Le manque d'empressement de certains États à coopérer pleinement avec l'AIEA suscite des inquiétudes quant à la nature de leurs programmes nucléaires. La prévention du terrorisme nucléaire est un élément important dans le programme d'action qui vise à empêcher la prolifération nucléaire. Si la force du TNP réside en grande partie dans le fait qu'il garantit l'accès aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, le droit à cette forme d'énergie n'est pas absolu, il doit être exercé conformément aux dispositions du Traité. La délégation australienne souhaiterait obtenir davantage d'informations sur les approches multilatérales du cycle du combustible qui pourraient contribuer à empêcher la diffusion des technologies nucléaires sensibles. Elle exhorte l'Inde, le Pakistan et Israël à adhérer au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. La discipline imposée pour la non-prolifération devrait être étendue à ces États dans toute la mesure possible.

73. La Conférence d'examen pourrait publier utilement un plan d'action en s'inspirant éventuellement des 13 mesures concrètes adoptées en 2000. Pour que les États parties aient confiance dans ce plan, ils devront être assurés que tous les États appliqueront les décisions et recommandations issues des conférences d'examen antérieures et qu'ils seront en mesure de contrôler la mise en œuvre du TNP de manière plus efficace que par le passé. Dans cette optique, la proposition tendant à remplacer le mécanisme du Comité préparatoire par des réunions annuelles plus courtes des États parties méritait d'être étudiée. Enfin, les textes adoptés par la Conférence d'examen devraient fournir une base utile pour progresser vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient en tenant compte des préoccupations légitimes de tous les États de la région en matière de sécurité.

74. **M^{me} Mosley** (Nouvelle-Zélande) dit que des changements positifs semblent se profiler à l'horizon dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Elle se félicite des récentes observations faites par les Présidents Obama et Medvedev et de leur volonté de négocier un nouvel accord sur la réduction des armements nucléaires. Le plan de marche pour la dénucléarisation de la planète, récemment présenté par le Japon, contient de nombreuses dispositions que la Nouvelle-Zélande approuve. La délégation néo-zélandaise attend avec

intérêt la Conférence que le Japon se propose d'accueillir au début de 2010.

75. La Nouvelle-Zélande est heureuse de participer à l'action en faveur de la non-prolifération. Elle est membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et de l'Initiative de sécurité contre la prolifération et a institué des règles strictes pour le contrôle des exportations. Elle estime qu'il faut agir avec fermeté pour faire face aux problèmes complexes liés à la vérification en préservant l'intégrité du Traité et en renforçant l'autorité du système de garanties de l'AIEA. Le Protocole additionnel de l'Agence est extrêmement important à cet égard : avec l'accord de garanties généralisées, il définit les normes contemporaines à appliquer en matière de vérification.

76. La nature du programme nucléaire iranien reste un sujet de préoccupation pour la délégation néo-zélandaise. La République islamique d'Iran devrait coopérer pleinement avec l'AIEA et se conformer sans retard à toutes les décisions du Conseil des gouverneurs de l'Agence et aux résolutions du Conseil de sécurité. Le programme d'armement nucléaire de la République populaire démocratique de Corée fait gravement obstacle à la non-prolifération nucléaire et représente une sérieuse menace pour la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et au-delà. Le fait que la République populaire démocratique de Corée a réagi à la condamnation internationale de son récent tir de missile en expulsant les inspecteurs de l'AIEA est décevant. Ce pays devrait reconsidérer sa décision et reprendre les pourparlers à six.

77. Il importe de veiller à ce que les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire restent accessibles à tous les États parties et à ce que cette technologie soit gérée dans des conditions de sûreté et de sécurité et ne contribue pas à la prolifération nucléaire. La gestion des déchets est une autre considération majeure. La délégation néo-zélandaise est disposée à travailler avec tous les États parties pour faire en sorte que la Conférence d'examen procède à une analyse complète du TNP et parvienne à un accord sur une ligne de conduite qui permette de renforcer le Traité et de rapprocher le monde de l'objectif de l'élimination des armes nucléaires.

78. **M. Jeenbaev** (Kirghizistan) dit qu'en dépit du fait que le TNP se heurte à des obstacles extraordinaires, la conjoncture internationale offre la possibilité de faire avancer la cause du désarmement et

de la non-prolifération nucléaires. Il conviendrait de mettre à profit la présente session pour raviver l'esprit de coopération qui s'était manifesté en 2000. Dans cette optique, il espère que les questions de procédure seront réglées rapidement de façon que l'on puisse aborder les questions de fond.

79. Les grands espoirs que le Kirghizistan avait nourris à la suite des conférences d'examen de 1995 et de 2000 n'ont été que partiellement satisfaits. Le Gouvernement kirghize est particulièrement déçu par l'impasse persistante à la Conférence du désarmement, la non-entrée du TICE, l'absence de progrès visibles dans l'élaboration d'un traité vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles et la suspension des réductions d'armes nucléaires stratégiques et tactiques. Il espère que le cycle actuel portera sur la mise en œuvre des 13 mesures concrètes et la recherche de moyens d'action qui permettront d'accélérer les réductions transparentes et irréversibles pour toutes les catégories d'armes nucléaires. La délégation kirghize attache une importance particulière à l'entrée en vigueur rapide du TICE que son gouvernement a ratifié en 2003.

80. L'orateur est heureux de signaler la récente entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, dont les parties se sont engagées, entre autres, à faciliter la restauration de l'environnement dans les territoires qui ont été contaminés à la suite d'activités antérieures faisant intervenir des armes nucléaires et à conclure un protocole additionnel avec l'AIEA.

81. Le monde a beaucoup changé ces dernières années. Le régime de non-prolifération nucléaire doit s'adapter à ce changement. Les garanties internationales et la protection physique des matières et des installations nucléaires constituent la première ligne de défense contre le terrorisme nucléaire. Aussi, la délégation kirghize appuie-t-elle l'action menée par l'AIEA pour affermir le système des garanties internationales, les efforts consacrés au renforcement de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et à l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

82. L'attention portée à l'atténuation de l'impact des programmes d'armement nucléaires sur l'environnement était insuffisante dans le passé.

L'orateur demande à tous les gouvernements et à toutes les organisations internationales dotés de compétences dans le domaine de la décontamination et de l'élimination des produits de contamination radioactive d'envisager de fournir une assistance en vue de restaurer les zones touchées et appelle l'attention sur la conférence régionale sur les dépôts de déchets d'uranium qui s'est tenue à Bichkek en avril 2009 et le forum international de haut niveau sur la même question, qui aura lieu à Genève en juin.

83. En conclusion, l'orateur se déclare satisfait des recommandations qui figurent dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (A/57/124) et souscrit à l'opinion exprimée dans la résolution 57/60 de l'Assemblée générale. Sa délégation rend hommage au Japon pour l'esprit d'initiative dont il a fait preuve, notamment en soulevant la question de l'éducation et de la formation dans le contexte du TNP et se réjouit à la perspective de travailler avec d'autres États Membres intéressés pour élaborer des mesures concrètes qui faciliteront la mise en œuvre des recommandations figurant dans l'étude.

84. **M. Benmehidi** (Algérie) dit que les déclarations faites récemment par les dirigeants des pays dotés de l'arme nucléaire – les États-Unis et la Fédération de Russie, en particulier – laissent présager des progrès dans la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de désarmement, grâce à une approche nouvelle qui aura des répercussions positives sur la quête collective d'un monde débarrassé des armes nucléaires.

85. La présente session est essentielle pour assurer la préparation de la Conférence d'examen et garantir ainsi son succès. Le Comité doit faire non seulement des recommandations de procédure, mais aussi des recommandations de fond sur les trois piliers. À cette fin, on pourrait dresser un bilan de l'application des recommandations et des décisions des conférences d'examen de 1995 et de 2000, en particulier de la mise en œuvre des 13 mesures pratiques adoptées en 2000 et de la résolution sur le Moyen-Orient, adoptée en 1995. Les États parties avaient le devoir de donner un signal fort sur la validité du cadre multilatéral et de conférer la crédibilité nécessaire au TNP. Pour cela, la mise en œuvre équilibrée des trois piliers du TNP était une condition essentielle.

86. L'orateur engage les États dotés de l'arme nucléaire à appliquer l'article VI, notamment en assurant la mise en œuvre des 13 mesures pratiques et en respectant les principes de transparence, de vérifiabilité et d'irréversibilité qui sont essentiels dans ce contexte. Ces États doivent également s'engager à réduire la place des armes nucléaires dans leurs arsenaux, puis à les éliminer à terme. On peut espérer que les récentes déclarations faites en ce sens se traduiront par des mesures concrètes. En attendant que les armes nucléaires soient éliminées, les États qui n'en possèdent pas doivent recevoir des garanties de sécurité. Compte tenu de l'importance que présentent les zones exemptes d'armes nucléaires, il est regrettable que l'on n'ait pas fait de progrès dans l'établissement d'une telle zone au Moyen-Orient. Le refus d'Israël d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires au contrôle de l'AIEA plonge la région dans un climat d'insécurité permanent.

87. Le TICE est un élément important dans le cadre du désarmement nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore ratifié devraient le faire sans tarder. La délégation algérienne est encouragée par la réaffirmation de la volonté de la communauté internationale d'entamer des négociations sur un traité interdisant la production des matières fissiles et par le fait que les États-Unis sont disposés à s'engager en faveur d'un instrument vérifiable.

88. En matière de non-prolifération, l'Algérie lance un appel pour que les dispositions pertinentes du TNP soient mises en œuvre de manière non sélective, équilibrée et non discriminatoire. Elle réitère également le droit inaliénable de toutes les parties à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La réflexion engagée sur la mise en place d'un mécanisme multilatéral d'approvisionnement pour le nucléaire devrait bénéficier de la plus large consultation possible entre les États Membres.

89. Pour conclure son intervention, l'orateur signale que, en sa qualité de Président de la Conférence du désarmement, l'Algérie a soumis un projet de programme de travail global et équilibré pour cette instance. Il espère qu'il bénéficiera du soutien de l'ensemble des États Membres et permettra ainsi à la Conférence de reprendre ses travaux.

90. **M. Oh Joon** (République de Corée) dit que le débat sur le désarmement a été revitalisé par des initiatives telles que la proposition de désarmement

nucléaire en cinq points du Secrétaire général et le projet du Président Obama fondé sur la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il trouve également encourageant que les États-Unis et la Fédération de Russie se soient engagés à remplacer le Traité START d'ici à la fin de l'année. Cela dit, le TNP doit faire face à des graves défis, en particulier sur le plan de la non-prolifération. Il est regrettable que, malgré les efforts acharnés qui ont été faits pour la dénucléariser, la République populaire démocratique de Corée ait récemment lancé un missile et menacé de prendre d'autres mesures, notamment de procéder à des essais nucléaires et à des tirs expérimentaux de missiles balistiques intercontinentaux. L'intervenant demande instamment au gouvernement de ce pays de se conformer pleinement aux obligations que lui impose le TNP et à la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité, ainsi que d'appliquer les dispositions de la Déclaration commune de 2005 et des accords ultérieurs adoptés lors des pourparlers à six.

91. Afin de consolider le régime du TNP, il faudrait renforcer le système de garanties nucléaires en universalisant l'accord de garanties généralisées et le protocole additionnel. L'entrée en vigueur rapide du TICE et le démarrage des négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles sont également des impératifs pour le désarmement et la non-prolifération. À ce propos, l'intervenant se félicite que les États-Unis aient ratifié le TICE et exhorte les pays qui ne l'ont pas encore fait à suivre leur exemple.

92. Le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est primordial pour la réalisation d'un développement socioéconomique durable mais il doit être accompagné de garanties efficaces pour se prémunir contre des abus.

93. La délégation coréenne est consciente qu'il pourrait être avantageux d'aborder la question du cycle du combustible sur la base d'une approche multilatérale. Les États qui ont besoin d'exploiter l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ne chercheraient peut-être pas à se doter d'une infrastructure technique propre pour l'enrichissement de l'uranium s'il existait un mécanisme international qui assure un approvisionnement régulier en combustible. Cette approche devrait être fondée sur des critères objectifs et équitables et des modalités de mise en œuvre correctement définies pour ne pas dénier ou restreindre le droit aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Enfin, les États parties devraient

envisager l'adoption de mesures collectives efficaces pour réagir lorsqu'un État partie se retire du TNP.

94. **M. Streuli** (Suisse) dit que les positions inconciliables sur l'état de l'application du TNP continuent d'empêcher les États parties de parvenir à un accord sur la meilleure façon de procéder pour renforcer le régime de non-prolifération. Certains se focalisent sur les risques de prolifération; d'autres souhaitent un désarmement plus rapide; par ailleurs, un nombre croissant d'États n'acceptent pas que l'accès à la technologie nucléaire fasse l'objet de restrictions motivées par des préoccupations en matière de prolifération.

95. Chaque préoccupation est directement liée à l'un des trois piliers. Par conséquent, les sources mêmes des désaccords pourraient contenir les germes d'un compromis. Il convient de redonner à la philosophie du compromis et à la culture du multilatéralisme la place qui est légitimement la leur. Les États parties doivent s'engager à moduler l'importance qu'ils accordent à chacun des trois piliers et à appliquer le plus tôt possible les décisions et recommandations issues des conférences d'examen antérieures, en particulier celles énonçant les principes et les objectifs relatifs à la non-prolifération et au désarmement nucléaires qui ont été adoptées en 1995 et les 13 mesures pratiques adoptées en 2000.

96. Cela dit, il y a des raisons d'être optimiste. En particulier, on peut se féliciter que les Présidents des États-Unis et de la Fédération de Russie se soient engagés à entamer des négociations sur un instrument destiné à remplacer le Traité START I et les perspectives qui se dégagent de la Conférence du désarmement, au niveau multilatéral, sont encourageantes.

97. L'orateur espère que la présente session donnera l'occasion de confirmer ces évolutions et de donner un nouvel élan à l'application du TNP et au mécanisme multilatéral dans son ensemble. Il encourage tous les États parties à travailler de façon constructive pour trouver rapidement une solution aux questions de procédure en rapport avec la Conférence d'examen.

98. **M. Obisakin** (Nigéria), intervenant au nom du Groupe des États d'Afrique qui s'associe à la déclaration faite au nom des États non alignés parties au TNP, dit que les États d'Afrique demeurent attachés aux trois piliers du Traité. Il se félicite des progrès récemment enregistrés dans le domaine du

désarmement nucléaire, mais souligne que, pour être valable, le processus de désarmement doit avoir un caractère transparent, vérifiable et irréversible. On dispose d'une base consensuelle solide pour réaliser cet objectif dans le cadre du TNP. Il importe de ne pas perdre de vue les acquis antérieurs, notamment la mise en œuvre des 13 mesures pratiques adoptées en 2000.

99. La non-prolifération nucléaire est un autre objectif commun. Les pays d'Afrique ont assumé leur part de responsabilité en adhérant au TNP et en concluant le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba). La création de telles zones constitue un pas vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'orateur exhorte tous les États dotés d'armes nucléaires à manifester leur attachement à ces zones et plaide en faveur de progrès tangibles sur la résolution de 1995 concernant le Moyen-Orient. Tant que les armes nucléaires ne seront pas éliminées, les États qui en sont dotés ont l'obligation de donner des garanties de sécurité à ceux qui n'en possèdent pas. Ces garanties devraient être fixées dans un instrument universel et juridiquement contraignant et ce, dans les meilleurs délais.

100. En conclusion, l'orateur fait observer que les forums multilatéraux constituent le cadre le plus efficace pour les négociations sur le désarmement. Il demande à toutes les délégations de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que l'on puisse continuer à progresser sur les trois piliers du TNP.

La séance est levée à 13 heures.